

**Numéro de dossier : 1084744008****Unité administrative responsable** Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine / de la toponymie et de l'expertise , Direction**Objet** Réserver les terrains requis pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure phase 1 - corridor transport en commun. Réserver, pour fins de rue publique, les parties des lots 1 179 942 (1 682,4 mètres carrés), 1 179 734 (373,6 mètres carrés), 1 179 785 (63,8 mètres carrés), 1 179 376 (503,7 mètres carrés), 1 179 699 (542,4 mètres carrés) et 1 179 859 (109,0 mètres carrés) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prolongement de la rue Dalhousie à des fins de voie réservée pour le transport collectif et réserver pour fins d'élargissement du trottoir côté sud de la rue Ottawa entre les rues Dalhousie et Nazareth la partie du lot 1 179 859 (44,9 mètres carrés)**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Le prolongement de la rue Dalhousie et son réaménagement permettant la création d'un axe de circulation dédié au transport collectif constitue une condition de réalisation du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure dans la mesure où le boulevard projeté ne pourra accueillir la circulation des autobus des divers réseaux desservant le Terminus centre-ville, notamment ceux en provenance de la Rive-Sud.

Ce scénario, qui apparaît optimal en regard des opérations de transport collectif, doit cependant afficher le même niveau de performance en matière d'intégration urbaine et de mitigation des impacts potentiels liés à la circulation des autobus sur le développement immobilier adjacent, dont celui du projet Griffintown. Les scénarios de réaménagement et les coupes de rues présentés jusqu'ici par la Société du Havre pour la rue Dalhousie apparaissent très satisfaisants à cet égard. Ces scénarios prévoient l'implantation de deux voies de circulation réservées aux autobus, des espaces de promenade pour les piétons de part et d'autre de la chaussée qui permettent la mise en valeur des bâtiments riverains, des plantations sur rue généreuses et l'emploi de matériaux de revêtement de sol de qualité.

Le Programme particulier d'urbanisme du secteur Peel-Wellington, encadrant notamment la réalisation du projet Griffintown, comprend une portion de l'axe Dalhousie (au sud de la rue Ottawa). Cette portion de la rue Dalhousie est visée par le projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Devimco Inc. pour le développement du projet Griffintown, qui prévoit que cette dernière sera incluse aux immeubles appartenant à la Ville pouvant être vendus au promoteur à la condition qu'elle ne soit pas requise à des fins de transport en commun (voir sommaire 1084715001 - Accord de développement Section II - Entente sur les opérations immobilières, p.20).

Le projet de la Société du Havre faisant l'objet du présent sommaire décisionnel aurait donc pour effet que cette portion de la rue Dalhousie ne serait pas incluse aux immeubles pouvant être cédés à Devimco Inc.

**Numéro de certificat (ou note)**

**Responsable de l'intervention**

Stéphane CONANT

Chargé de projets

**Tél. :** 872-7713**Date:** 2008-07-28**Endossé par:**

Luc GAGNON

Chef de division

Développement urbain

**Tél. :**872-4095**Date d'endossement:** 2008-07-28**Numéro de dossier :**1084744008